

**Décision n° P 2020 – 04 en date du 17 JAN. 2020**  
**portant délégation de signature du président du directoire**  
**en matière de convention**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu le décret du 30 mai 2018 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Décide :

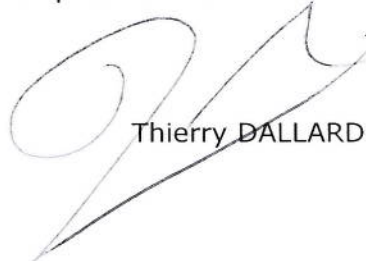
**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Alexis de POMMEROL, directeur des lignes, à l'effet de signer, au nom du président du directoire :

- Une convention de concertation entre maîtres d'ouvrage avec la SCCV AIC LES LUATS,
- et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le 17 JAN. 2020

Le président du directoire



Thierry DALLARD